



29^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

69^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2017

Point 3.4 de l'ordre du jour provisoire

CSP29/4
5 juillet 2017
Original : anglais

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DU GUATEMALA ET DE TRINITÉ-ET-TOBAGO

1. L'Article 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé prévoit que le Comité exécutif sera composé de neuf États Membres de l'Organisation élus par la Conférence sanitaire panaméricaine (Conférence) ou le Conseil directeur pour des périodes qui se chevauchent de trois ans. Un État Membre ne sera pas éligible à réélection au Comité exécutif jusqu'à ce qu'une période d'une année se soit écoulée depuis l'expiration de son mandat.
2. La liste suivante indique la composition du Comité exécutif avec les dates d'expiration des mandats des Membres actuels :

États-Unis d'Amérique	septembre 2017
Guatemala	septembre 2017
Trinité-et-Tobago	septembre 2017
Antigua-et-Barbuda	septembre 2018
Argentine	septembre 2018
Chili	septembre 2018
Brésil	septembre 2019
Colombie	septembre 2019
Panama	septembre 2019

3. En vertu de l'Article 4.D de la Constitution de l'OPS, il incombe à la Conférence d'élire les États Membres pour remplacer les États-Unis d'Amérique, le Guatemala et Trinité-et-Tobago dont les mandats au Comité expirent à la clôture de la Conférence sanitaire panaméricaine.

4. À titre d'information pour la Conférence, le tableau en annexe B indique la composition du Comité exécutif depuis 1994.

Mesure à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine

5. Une fois les trois États Membres élus, la Conférence pourrait considérer l'adoption du projet de résolution en annexe A.

Annexes



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

29^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

69^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2017

CSP29/4
Annexe A
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DU GUATEMALA ET DE TRINITÉ-ET-TOBAGO

LE 29^e CONFERENCE SANITAIRE PANAMERICAINE,

Ayant présents à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ; et

Considérant que _____, _____ et _____ ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats des États-Unis d'Amérique, du Guatemala et de Trinité-et-Tobago,

DÉCIDE :

1. De déclarer que _____, _____ et _____ ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
 2. De remercier les États-Unis d'Amérique, le Guatemala et la Trinité-et-Tobago pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.
-

**COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF
de septembre 1994 à septembre 2019**

PAYS	2018 à 2019	2017 à 2018	2016 à 2017	2015 à 2016	2014 à 2015	2013 à 2014	2012 à 2013	2011 à 2012	2010 à 2011	2009 à 2010	2008 à 2009	2007 à 2008	2006 à 2007	2005 à 2006	2004 à 2005	2003 à 2004	2002 à 2003	2001 à 2002	2000 à 2001	1999 à 2000	1998 à 1999	1997 à 1998	1996 à 1997	1995 à 1996	1994 à 1995	
ANTIGUA-ET-BARBUDA																										
ARGENTINE																										
BAHAMAS																										
BARBADE																										
BELIZE																										
BOLIVIE																										
BRÉSIL																										
CANADA																										
CHILI																										
COLOMBIE																										
COSTA RICA																										
CUBA																										
DOMINIQUE																										
EL SALVADOR																										
ÉQUATEUR																										
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE																										
GRENADE																										
GUATEMALA																										
GUYANA																										
HAÏTI																										
HONDURAS																										
JAMAÏQUE																										
MEXIQUE																										
NICARAGUA																										
PANAMA																										
PARAGUAY																										
PÉROU																										
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE																										
SAINT-KITTS-ET- NEVIS																										
SAINT-VINCENT-ET- LES-GRENADINES																										
SAINTE-LUCIE																										
SURINAME																										
TRINITÉ-ET-TOBAGO																										
URUGUAY																										
VENEZUELA																										